

Programme amplifié des Nations Unies relativement à l'assistance technique.—En conformité du programme amplifié des Nations Unies relativement à l'assistance technique, l'OACI a organisé des missions d'assistance technique qu'elle a envoyées dans les pays peu évolués. Elle a fourni des conseillers techniques pour répondre à des besoins particuliers et mis sur pied un programme complet de bourses d'études, en vertu duquel les ressortissants des pays qui ont besoin d'aide sont formés dans les pays plus avancés du point de vue de l'aviation et disposant des installations nécessaires. Le Canada a collaboré pleinement avec l'OACI en fournissant des spécialistes qui ont participé aux missions et aux travaux techniques; il s'est aussi engagé à offrir des bourses d'études en vue de la formation de spécialistes dans certains domaines de l'aviation.

Contribution du Canada à l'OACI.—Ainsi qu'il est dit plus haut, le Canada a prêté son concours entier à tous les aspects du travail de l'OACI et les représentants du Canada ont, dès le début, apporté une contribution considérable et importante au travail de l'Organisation au sein de l'Assemblée, du Conseil, des comités, des réunions de division et des réunions régionales. En retour, le Canada a largement profité du travail de l'Organisation. Les précieux avantages que retirent les participants aux réunions de l'OACI, grâce à des échanges de vues avec des techniciens, des économistes et des légistes experts venant de toutes les parties du monde contribuent à leur faire mieux saisir les problèmes d'envergure mondiale dans tous les domaines de l'aviation civile et à leur faire comprendre les problèmes d'ordre national et les particularités des autres États membres.

Le gouvernement du Canada a contribué à l'OACI en accordant les privilèges et immunités diplomatiques à l'Organisation elle-même, au personnel recruté dans le monde entier et aux représentants des États membres établis en permanence au siège ou assistant aux réunions. L'OACI négocie avec la province de Québec et les autorités de la ville de Montréal afin d'obtenir des privilèges semblables. Lorsqu'on s'est entendu pour établir le siège à Montréal, il a été convenu que les frais de location ne comporteraient aucun élément de bénéfice. En conséquence, le Canada a souscrit une somme annuelle d'environ \$70,000 afin de défrayer le loyer. Sur la demande du Conseil de l'OACI, qui voulait obtenir une aide financière supplémentaire destinée à réduire dans une certaine mesure le coût élevé du maintien de l'Organisation à Montréal, le gouvernement du Canada a offert, sous réserve de l'approbation du Parlement, de subventionner davantage le loyer de l'OACI jusqu'à concurrence d'un montant qui, ajouté à la contribution actuelle, porterait celle-ci à un total d'environ \$200,000 par année. Grâce à cette offre, le loyer de l'OACI se comparera très favorablement à celui des autres institutions spécialisées, dont le siège est en Europe.

Le Canada contribue approximativement dans une proportion de 5 p 100 au budget annuel de l'OACI, qui est d'environ 3 millions de dollars.

PARTIE VI.—COMMUNICATIONS PAR FIL*

Section 1.—Télégraphes

Les débuts des communications télégraphiques au Canada sont exposés à la p. 792 de l'*Annuaire* de 1934-1935.

Service du téléphone et du télégraphe du gouvernement fédéral†.—Le Service du téléphone et du télégraphe du ministère des Transports a pour fon-

* Revisé, sauf indication contraire, à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. La Division publie des rapports annuels sur la statistique des télégraphes et des téléphones.

† Revisé par M. G. C. W. Browne, contrôleur des télécommunications, Division des télécommunications, ministère des Transports, Ottawa.